



Assemblée des États parties au Statut de Rome de la Cour pénale internationale

Session extraordinaire consacrée à l'examen des amendements relatifs au crime d'agression

Débat général, 7 juillet 2025

Madame la Présidente,

Distingués délégués,

Le Canada est honoré de participer à cet important examen des amendements de Kampala relatifs au crime d'agression. Nous saisissons cette occasion pour réaffirmer notre plus ferme soutien à la Cour pénale internationale et à la responsabilité pour les crimes internationaux, y compris le crime d'agression.

Le soutien de chaque État partie est d'une importance capitale en cette période de menaces persistantes contre la Cour, allant des cyberattaques aux sanctions, en passant par les mandats d'arrêt émis contre ses responsables. Nous regrettons d'ailleurs que les hauts responsables de la Cour n'aient pas pu se joindre à nous aujourd'hui.

Le Canada se rappelle avec fierté l'engagement actif et constructif des États dans leurs efforts collectifs pour parvenir à un consensus en 2010 et en 2017, menant d'abord à l'adoption puis à l'activation des amendements de Kampala. Cette étape marquante a renforcé le cadre mondial de responsabilité afin de traduire les auteurs d'agression en justice et de défendre l'état de droit.

Notre évaluation quant à la ratification des amendements de Kampala sur le crime d'agression se poursuit. Alors que les États parties sont réunis pour partager les défis et les leçons tirées, le Canada s'engage à écouter attentivement les points de vue des autres.

En même temps, nous souhaitons souligner une préoccupation qui demeure à ce jour : il existe une incertitude quant à la portée complète des amendements et à la manière dont

la Cour pourrait les interpréter et les appliquer en pratique. Cette ambiguïté pose des défis en matière de prévisibilité et d'équité pour toutes les parties. Certains États ont historiquement exprimé des préoccupations selon lesquelles cette incertitude pourrait nuire aux efforts internationaux visant à résoudre les conflits en cours et dissuader les pays de participer à des opérations internationales légitimes de sécurité et de stabilisation — des opérations qui peuvent justement viser à prévenir les atrocités prévues au Statut de Rome.

Cette préoccupation doit être abordée avec prudence afin de garantir que le travail de la Cour complète, sans compromettre, la paix et la sécurité internationales.

Madame la Présidente,

Le Canada appuie fermement ce processus d'examen. Il s'agit d'une occasion d'apprendre des points de vue et des expériences de chacun tout en renforçant la mise en œuvre des amendements de Kampala, en vue de l'universalisation du Statut de Rome.

Ce n'est qu'en restant unis que nous pourrons répondre aux questions légitimes entourant la responsabilité pour le crime d'agression et consolider le rôle de la Cour en matière de respect des principes fondamentaux de la justice internationale.

Nous encourageons tous les États à participer activement et de bonne foi au processus d'examen des amendements actuels. C'est une étape essentielle avant d'envisager de futures étapes.

Le Canada demeure inébranlable dans son soutien à la CPI et dans son engagement aux valeurs communes de justice, de souveraineté et de paix mondiale. Nous condamnons fermement les actes d'agression et sommes déterminés à veiller à ce que ce crime ne reste pas impuni.

Nous aspirons à travailler en étroite collaboration avec tous les États parties au cours de cet important processus d'examen.

Merci.